

## À QUI VOUS ADRESSER :

- Votre correspondant de l'ASA au sein de votre unité ;
- La Cellule d'aide aux blessés de votre armée ;

Coordonnées sur le site  
Maison numérique des militaires blessés et des familles  
(MNBF)

<https://maison-des-blesses.defense.gouv.fr/>

- Les points de contact de l'EPFP :

. Le site internet :

<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/EPFP/>

. La messagerie :

[epfp.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:epfp.contact.fct@intradef.gouv.fr)

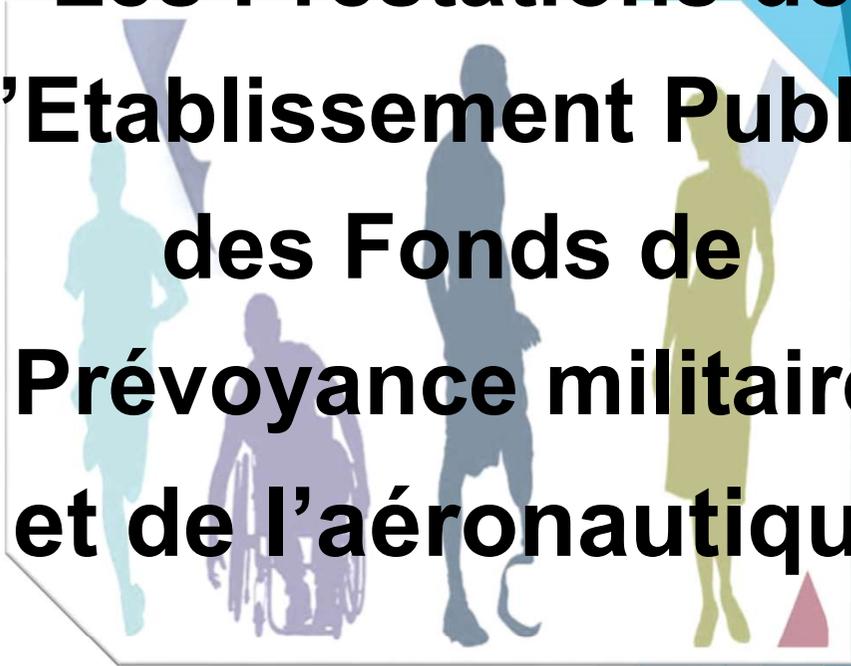
. Adresse postale :

14, rue Saint-Dominique 75007 Paris

### En savoir plus ?

Cf. articles R3417-3 à R3417-32 du code de la défense

# Les Prestations de l'Établissement Public des Fonds de Prévoyance militaire et de l'aéronautique



### Le Saviez-vous ?

*L'EPFP est un établissement public sous la tutelle du ministère des armées.*

*Ses missions viennent en complément des actions développées par le ministère au profit de la communauté militaire.*

### • Bénéficiaires/Cotisants:

- Tous les personnels militaires en activité lors de la blessure ou du décès ;
- Certains personnels civils exerçant une activité aéronautique.

### • Deux Fonds de Prévoyance:

- Fonds de Prévoyance de l'Aéronautique ;
- Fonds de Prévoyance Militaire.

*Sans aucune subvention de l'Etat, uniquement financés par les cotisations des personnels*

### ▶ Des allocations

. En cas de blessure : Calculées en fonction de l'invalidité, du grade et de la situation familiale :

- Blessure en OPEX
- Blessure entraînant la réforme définitive pour invalidité
- Après un congé de reconversion (sous conditions)

. Décès : Versées au conjoint/Pacsé, aux enfants et aux parents.

*714 prestations accordées en 2024, correspondant à 42 M€ d'allocations versées aux militaires et à leurs familles.*

▶ Des secours au profit des militaires blessés en difficulté et de leurs familles.

▶ Logement des militaires et de leurs familles :

- Réservations de logements auprès de bailleurs sociaux
- Achat de logements neufs
- Participation au Plan Ambition logement du Ministère des armées

*311 M€ ont été engagés pour acquérir ou réserver un parc de 2 715 logements depuis 2012 sur l'ensemble de la métropole.*

*Ces logements sont attribués aux personnels militaires par les bureaux du logement.*

▶ L'aide aux familles de militaires hospitalisés à la suite d'une blessure.

→ Financement de la moitié des dépenses engagées par l'IGESA, en liaison avec l'Action sociale des armées, pour faciliter la présence des familles auprès des militaires blessés :

- Transport
- Hébergement
- Restauration

*60 000 € engagés en 2024 au profit de 56 familles de militaires blessés*